

441

Les subventions

MOTS CLÉS

subventions,
investissements,
exploitation,
équilibre

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les subventions sont des aides financières – en principe non remboursables et sous forme de programmes – versées par une institution publique (la Communauté européenne, l'État, une collectivité territoriale, ou un organisme public) ou privée, à titre ponctuel ou reconductible, pour la réalisation d'une finalité précise.

3 catégories principales sont distinguées pour les bénéficiaires :

- Les **subventions d'équipement ou d'investissement** en vue de contribuer à l'acquisition d'une immobilisation ou à la réalisation d'un projet,
- Les **subventions d'exploitation** en vue de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation,
- Les **subventions d'équilibre** en vue de compenser la perte globale qu'une entreprise aurait constatée si cette subvention ne lui avait pas été accordée.

Les subventions versées aux secteurs marchands visent notamment à soutenir des secteurs en difficulté (exemple : agriculture, pêche, presse, certains secteurs de l'industrie), favoriser des activités jugées stratégiques pour l'État (production cinématographique, transport en commun, HLM...) ou faciliter l'émergence de nouvelles activités non encore rentables par une aide au financement des frais de recherche.

RÉFÉRENCES

- Francis Lefebvre, Mémento pratique comptable 2016
- Francis Lefebvre, Mémento pratique comptes consolidés 2016